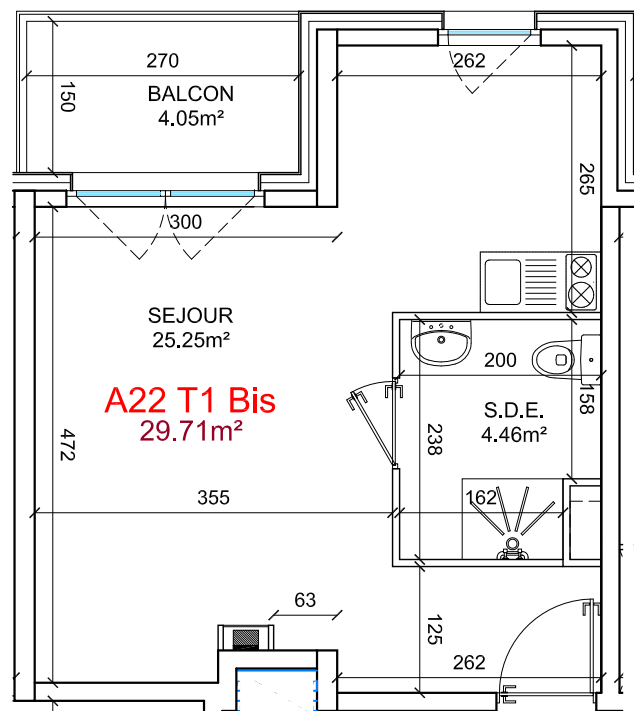
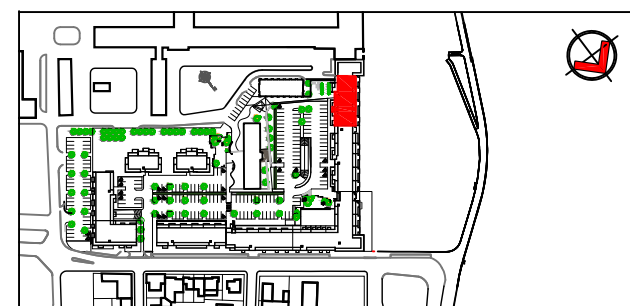


**PLAN NIVEAU 2 BATIMENT A
 LOGEMENT N° A22 T1 bis**



PIECES	SURFACES en m ²
SEJOUR	25.25
S.D.E.	4.46
TOTAL	29.71

ANNEXE	SURFACE en m ²
BALCON	4.05



éch 1/75 ème

édité le 22.08.2016

Les équipements de cuisine ne sont pas contractuels. Leur position est indicative. Les cotes et superficies sont données sous réserve des impératifs techniques de construction et d'exécution. Les retombées de poutres, soffites, les faux plafonds et canalisations ne sont pas systématiquement figurés. Des ajustements techniques peuvent intervenir quant au positionnement des gaines et des équipements sanitaires. L'épaisseur des isolants sera déterminée par l'étude technique d'exécution et de ce fait, les indications portées sur ce plan ne sont qu'indicatives.